505 **AUXILIAIRE ADMINISTRATIF**

(Taux annuels)

Heures par semaine: 35,00

Classe	Échelon	Taux du 2024-10-01 au 2025-03-31 (\$)	Taux du 2025-04-01 au 2026-03-31 (\$)	Taux du 2026-04-01 au 2027-03-31 (\$)	Taux à compter du 2027-04-01 (\$)
30*	90	19,79	20,31	20,82	21,55
30 30	1 2	40 489 41 494	41 548 42 571	42 589 43 630	44 087 45 164
30 30	3 4	42 498 43 576	43 612 44 708	44 708 45 822	46 278 47 429

NOTE:

L'étudiante ou l'étudiant ou la ou le stagiaire qui répond aux conditions minimales d'admission de la classe d'emplois à laquelle elle ou il est apparié pour les fins de sa rémunération se voit attribuer l'échelon 1 de l'échelle de traitement correspondant à ladite classe.

L'échelon lié à la classe d'emplois * est présenté pour des fins de publication uniquement. L'étudiante ou l'étudiant ou la ou le stagiaire est uniquement apparié à cette classe d'emplois pour les fins de sa rémunération. Le taux de traitement lié à cet é chelon est présenté en taux horaire.

Pour l'étudiante ou l'étudiant ou la ou le stagiaire, le nombre d'heures par semaine indiqué est présenté à titre indicatif s'eulement,

^{*} L'étudiante ou l'étudiant ou la ou le stagiaire qui ne répond pas aux conditions minimales d'admission de la classe d'emplois à laquelle elle ou il est apparié pour les fins de sa rémunération se voit attribuer l'échelon 90 de l'échelle de traitement de la classe d'emplois * de même numéro que celle lui étant appariée.